



L'ÉCHO DE VILLEROY

Pour d'autres renseignements sur Villeroy, visitez le site www.municipalite-villeroy.ca !

Spectacle à ne pas manquer à la Salle Firmin-Roy

William Deslauriers sur scène le 5 juin 2010

La Corporation Villeraise Saint-Philias invite toute la population à assister au spectacle de William Deslauriers qui aura lieu le samedi 5 juin 2010 dès 20h à la Salle Firmin-Roy (église). Bien connu pour sa participation à la plus récente édition de Star Académie, William Deslauriers interprètera notamment des chansons tirées de son premier album *Un pied à terre*. En première partie, le public pourra assister à la performance de Stéphane Picard, chanteur populaire de la région de Victoriaville.

Les billets sont en vente au coût de 35\$ pour les adultes et 20\$ pour les moins de 13 ans. Il suffit de communiquer au 819 385-4766 pour se procurer des billets.

Horaire de balle molle pour la saison 2010

Le Comité des Loisirs Festigrouille vous invite à prendre connaissance de l'horaire des matchs de balle molle pour la saison 2010.

Date	Heure				Âge
Lundi 10 mai	18h30	Princeville	Vs	Villeroy	12-13 ans
Jeudi 13 mai	18h30	St-Ferdinand	Vs	Villeroy	10-11 ans
Jeudi 13 mai	19h45	Plessisville	Vs	Villeroy	14-15 ans
Mercredi 26 mai	18h30	Plessisville	Vs	Villeroy	10-11 ans
Mercredi 26 mai	19h45	St-Ferdinand	Vs	Villeroy	14-15 ans
Lundi 31 mai	18h30	Princeville	Vs	Villeroy	12-13 ans
Mercredi 9 juin	18h30	Princeville	Vs	Villeroy	10-11 ans
Mercredi 9 juin	19h45	Plessisville	Vs	Villeroy	14-15 ans
Lundi 21 juin	18h30	Princeville	Vs	Villeroy	12-13 ans
Mercredi 30 juin	18h30	St-Ferdinand	Vs	Villeroy	14-15 ans
Mercredi 7 juillet	18h30	St-Ferdinand	Vs	Villeroy	10-11 ans
Mercredi 15 juillet	18h30	Plessisville	Vs	Villeroy	14-15 ans
Lundi 2 août	18h30	Plessisville	Vs	Villeroy	12-13 ans
Mercredi 4 août	18h30	Princeville	Vs	Villeroy	10-11 ans

La Sûreté du Québec vous informe...

La Sûreté du Québec de la MRC de L'Érable publie ce mois-ci deux chroniques, l'une à propos des cyclomoteurs et l'autre au sujet de la sécurité à vélo.

Les cyclomoteurs

Les cyclomoteurs sont de plus en plus populaires auprès des jeunes et des moins jeunes. Le coût du véhicule, l'accessibilité aux étudiants de pouvoir se déplacer avec un véhicule moteur et l'économie de carburant sont des raisons évidentes pour en faire l'acquisition par des parents pour leurs enfants ou par des adultes qui ne font que de courts déplacements. Comme avec tout autre véhicule autorisé à circuler sur la route, les usagers de ce type de véhicule doivent respecter le Code de sécurité routière du Québec (CSR).

L'âge minimum pour conduire un cyclomoteur est de 14 ans et l'autorisation des parents est nécessaire à cet âge pour que l'enfant puisse l'obtenir. Ce permis de conduire de classe 6D est spécifique à la conduite d'un cyclomoteur. Ce permis en est un de type tolérance zéro pour l'alcool au volant et il est assorti d'un maximum de 4 points d'inaptitudes. Pour ce qui est des règles de circulation pour le cyclomoteur, elles sont les mêmes que pour l'ensemble des usagers de la route.

Les infractions déterminées au CSR doivent être respectées et elles sont toutes sanctionnées par des amendes et pour la plupart, par l'ajout de points d'inaptitude au dossier du conducteur à la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ). Il est interdit au conducteur de moins de 16 ans d'un cyclomoteur de transporter un passager. Pour ceux de 16 ans et plus, ils peuvent le faire dans la mesure où le véhicule a l'équipement nécessaire, c'est-à-dire, qu'il y ait des repose-pied et des poignées pour se tenir.

Voici quelques règles essentielles à respecter :

- Interdiction de transporter un passager si on est âgé de moins de 16 ans.
- Obligation de maintenir allumer le phare en tout temps.
- Obligation de porter un casque réglementaire pour les occupants.
- Obligation de demeurer assis en tout temps et de tenir le guidon.
- Interdiction de circuler sur un chemin à accès limité (autoroute).
- Interdiction de modifier le système d'échappement ou toute autre pièce mécanique du véhicule.
- Obligation d'avoir et de tenir en bon état de fonctionnement tous les équipements installés sur le véhicule d'origine par le fabricant soit; les deux miroirs, l'odomètre, le phare et les feux, le support du cyclomoteur, etc.

À vélo, tout n'est pas permis!

Le vélo est une activité de plus en plus répandue. En plus de nous permettre de maintenir une bonne condition physique, c'est un excellent loisir et un moyen de transport peu coûteux.

Saviez-vous que la pratique de la bicyclette est régie par le Code de la sécurité routière du Québec et que plus d'une trentaine de ses articles se rapportent spécifiquement à cette pratique ?

Suite à la page suivante...

Voici quelques-unes des **pratiques interdites** lorsque l'on circule à vélo :

- transporter un passager, à moins qu'il ne s'agisse d'un tandem ou qu'un siège réglementaire soit prévu à cette fin (siège d'enfant),
- circuler entre deux rangées de véhicules immobilisés ou en mouvement,
- circuler sur un trottoir,
- circuler avec un baladeur (walkman) ou des écouteurs,
- modifier, remplacer ou enlever le numéro de série d'une bicyclette,
- consommer des boissons alcooliques en circulant,
- circuler sur un chemin public alors qu'il y a une piste cyclable,
- circuler sur un chemin public où le maximum permis est de plus de 50 km/h **sauf**, s'il y existe une voie aménagée à cet effet ou si vous avez 12 ans et plus ou si vous faites partie d'une excursion dirigée par un adulte.

Voici quelques **obligations à respecter** lorsqu'on circule en vélo :

- avoir des réflecteurs en avant du guidon, en arrière de la selle et dans les roues,
- respecter la signalisation routière comme tous les autres usagers de la route,
- céder le passage aux piétons aux intersections,
- signaler son intention d'arrêter ou de tourner,
- circuler dans le même sens de la circulation que les véhicules et à l'extrême droite,
- circuler à la file dès qu'il y a 2 cyclistes et plus,
- tenir constamment le guidon,
- allumer le phare blanc avant et le feu rouge arrière la nuit.

Il est important de savoir les utilisateurs de vélo à assistance électrique doivent porter un casque protecteur. De plus, les utilisateurs de ce type de vélo – âgés entre 14 ans et 17 ans – doivent posséder un permis de conduire de classe 6D. Cependant, aucun permis n'est requis pour les personnes de 18 ans et plus. Le port du casque de sécurité n'est pas obligatoire pour faire du vélo mais il est fortement recommandé pour éviter de graves blessures à la tête en cas de chute. Les amendes prévues pour ces diverses infractions varient entre 15 \$ et 100 \$. **Bonne randonnée en toute Sûreté!**

Sgt Onil Lebel, MRC de l'Érable

Promotion et diffusion de la culture dans la MRC de L'Érable

Depuis quelques mois déjà, des personnes du milieu réfléchissent à la possibilité de créer un organisme pour favoriser le développement culturel et accroître les retombées de ce secteur sur le territoire de la MRC de L'Érable. Cet organisme aurait pour principal objectif de promouvoir, diffuser et faire connaître les œuvres des artistes régionaux à la population de la MRC.

Dans le but de valider cette démarche, un sondage a été élaboré afin que les artistes expriment les besoins et les attentes du milieu culturel. Pour en apprendre davantage à ce sujet, il suffit de visiter le site www.cultureerable.blogspot.com . De plus, vous pourrez suivre l'évolution du projet via L'Écho de Villeroy au cours des prochains mois.

JUIN 2010

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
		1	2	3	4	<u>5</u>
<u>6</u>	<u>7</u>	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Dates à retenir

Samedi 5 juin 2010

Spectacle de William Deslauriers
20h à la Salle Firmin-Roy (église)
Tous les détails à la page 1.

Dimanche 6 juin 2010

Soirée de danse du Cercle des Fermières de Villeroy
Dès 20h à la Salle Firmin-Roy (église)
Coût : 5\$ Bienvenue à tous!

Lundi 7 juin 2010

Séance du conseil municipal
19h30 à la Salle de l'école

DATE DE TOMBÉE POUR VOS TEXTES :

Envoyez le tout à info@municipalite-villeroy.ca
d'ici le 15 juin 2010. À noter qu'il n'y aura pas de
numéro de L'Écho de Villeroy en août en raison des
vacances.

Collecte des matières résiduelles

Lundi 7 juin 2010: Récupération seulement

Lundi 14 juin 2010 : Déchets seulement

Lundi 21 juin 2010 : Récupération seulement

Lundi 26 juin 2010 : Déchets seulement



Chronique des Partenaires 12-18

Composition du conseil d'administration en 2010

Partenaires 12-18 est administré par des adultes de la région, sensibles à la cause des adolescents vivant en milieu rural. Leur mandat consiste, entre autres, à bien administrer l'organisme, à définir les orientations à prendre et à bien conseiller les accompagnateurs jeunesse dans leur travail.

Pour l'année 2010, le conseil d'administration est composé de ces personnes :

- M. Martin Le Moine (Ste-Sophie d'Halifax, 819 362 6072) : Président;
- M. Mario Carrier (Inverness, 418 453 3351) : Vice-président;
- Mme Nancy Robichaud (Laurierville, 819 365 4895) : Secrétaire;
- M. François Gingras (Villeroy, 819 385 4700) : Trésorier;
- M. Yves Payette (Notre-Dame de Lourdes, 819 385 4828) : Directeur;
- M. Laurent Boissonneault (Lyster, 819 389 5856) : Directeur;
- M. Gilles Cayer (Lyster, 819 389 5869) : Directeur.

Un adulte de la municipalité de St-Pierre devrait se joindre à l'équipe bientôt.

Comme le dit notre porte-parole, Pierre Légaré (humoriste) au sujet de l'implication des jeunes dans la vie de leur municipalité : « Pour croire en soi, il faut d'abord que quelqu'un ait cru en nous ».

Pour informations ou commentaires : Gilles Cayer, coordonnateur 819 389 5869 ou gcayer@p1218.org .

N.B. : L'appui et l'intérêt que les parents portent auprès de leur adolescent dans leur implication prennent une très grande importance.